

# Bulletin d'inscription

## Brocante du Samedi 13 Septembre 2025

Organisée par l'Association des parents d'élèves d'Aulnat

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal & Ville .....

Téléphone.....

Email .....@.....

N° carte d'identité.....

Délivrée par....., le ...../...../.....

Immatriculation du véhicule .....

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « APE AULNAT »

À joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Je réserve ..... mètres (2€/m) et je joins mon règlement de ..... Euros

Fait à ....., le ..... /..... / 20.....

Signature



## REGLEMENT de l'APE Aulnat (association loi 1901 à but non lucratif)

### Article 1 - Lieu de la brocante

Cour de récréation de l'école élémentaire François Beytout,

rue Curie, 63510 AULNAT

### Article 2 - Jour & heures de la brocante

Le samedi 13 Septembre, installation des exposants 7h30 à 8h45. Ouverture au public de 9h à 16h.

### Article 3 - Produits dont la vente est interdite

Les armes, ou tout objets tranchants, les animaux, les objets neufs, nourritures et boissons.

Seuls les objets personnels et usagés peuvent-être proposés par un particulier (art. L310-2 du Code du commerce).

### Article 4 - Accessibilité à la brocante

Les véhicules entrent dans la cour par l'Avenue du 8 Mai et ressortent par cette même avenue. Il y a plusieurs parkings à proximité pour stationner.

### Article 5 - Conditions d'attribution des emplacements

Les exposants seront placés suivant l'ordre d'arrivés.

### Article 6 - Prix et modalités de paiement

- 2 € le mètre linéaire pour les particuliers.
- 30 € l'emplacement de 5m pour les professionnels.

Le paiement est effectué lors de la réservation en espèce ou par chèque à l'Ordre de « APE AULNAT »

### Article 8 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements

Afin de préserver la cour, les véhicules ne doivent pas stationner sur place. Les emplacements doivent être restitués exempts de tout déchet. Départ des exposants à partir de 16h.

### Article 9 - Renseignements et contacts

Pour tous renseignements supplémentaires : 06 60 27 15 06.

Page Facebook : APE Aulnat

### Article 10 - Promotion

Pour tout abonnement à la page Facebook de l'APE un café sera Offert le jour de la brocante.

